

SF90

[lisulf](#)

Précédent : [SF89](#)

suivant : [SF91](#)

LISULF

Science et Francophonie

Avril 2005 No 90

"L'actualité, c'est nous"

ACFAS, Patrick Andries, BLOC QUÉBÉCOIS, Walter Davidson, Marceau Déchamps, Pierre Demers, DLF, Charles Durand, GEMS, Claude Hagège, Frédéric Lacroix, Bernard Landry, Pierre Reid

Science et Francophonie paraît 4 fois par année sous la responsabilité de la LISULF,

Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française.

1200, rue Latour Saint-Laurent (Québec) H4L 4S4

*1 514 747 2308 c3410@er.uqam.ca Le rédacteur en chef: Pierre Demers Dépôt légal BNQ, BNC; France, Belgique. 2e trimestre 2005
INSN.0825.9879*

1

Bureau du Conseil : Pierre Charlebois, Gabrielle Cloutier, Louis de Kinder, secrétaire-trésorier, Pierre Demers, président, Christian Pilote, René-Marcel Sauvé. Paul Rémillard, trésorier sortant. Grammairienne : Gabrielle Cloutier.

LISULF, 1200, rue Latour, Saint-Laurent H4L 4S4 (Québec)

Ce numéro, daté d'avril 2005, paraît en mars 2006. Reproduction permise avec mention de l'origine. Publication électronique :
<http://er.uqam.ca/nobel/c3410/lisulf.html>

Presses Universitaires de Montréal Éditions PUM.

PUM 2005

Science et Francophonie No 90

Avril 2005. Table des matières

•1 Bureau du Conseil

•2 Éditorial. La langue française fait parler d'elle en France

Pierre Demers

•3 Pourquoi il faut défendre mordicus l'usage du français

Claude Hagège

•4 Protocole de Londres : un sursis au goût de victoire

Marceau Déchamp

•5 Affaire GEMS. Communiqué le 7 janvier 2006

Marceau Déchamps

•6 Affaire GEMS. Communiqué le 2 mars 2006. Une grande victoire

Marceau Déchamps

•7 La colère de l'amiral

Maurice Druon, de l'Académie française

•8 Physique et politique canadienne

Walter Davidson, ACP

•9 Science et politique

ACFAS et Bloc Québécois

•10 L'espéranto de Bernard Landry

Patrick Andries et Charles Durand

•11 Les propos du ministre Reid sont inacceptables

Frédéric Lacroix

•12 Courrier du lecteur. Quelles paroles Jean Charest? Réponse à J. R. M. Sauvé

Pierre Demers

• 13 Rendez-vous PPF le 23 mars à midi

• 14 Il y a 10 ans. Rendez-vous PPF le 23 mars 1996

Ce numéro 90 de Science et Francophonie, daté d'avril 2005, paraît en mars 2006.

2

Éditorial. La langue française fait parler d'elle en France

Pierre Demers

Elle gagne en cour de justice française, cette fois en cour d'appel dans cette cause gagnée en 1re instance par les syndicats contre GEMS, Général electric Medical section. Le tribunal a de plus confirmé le sérieux de son jugement par l'imposition d'une amende de 580000 Euros que GEMS doit verser au Syndicat poursuivant.

Les intérêts spécifiques de la LISULF sont en cause puisqu'il s'agit de science de pointe, sinon de publications originales. Le jugement commande la rédaction en français de nombreuses pages.

Puis il y a une tentative - quasi-subreptice et manquée, de faire admettre en France des brevets en anglais : c'est le protocole de Londres, L'intervention de Claude Hagège dans Le Temps a sans doute pesé dans la balance.

On nous apprend que l'Armée française, dernier bastion des valeurs françaises et francophones, dédaigne la langue de la République.

Au Québec, l'article de Denis Monière dans notre No 88 attire notre attention sur le rapport totalement dépourvu de soucis linguistiques des autorités québécoises STAT@Québec.

Et le courrier du lecteur de J. R. M. Sauvé nous rend conscients de la surprenante unanimité des hautes sphères politiques à l'égard du français scientifique ou technologique : péquistes et libéraux affichent le même Credo. Et cela fait près de 30 ans que cela dure.

3

Pourquoi il faut défendre mordicus l'usage du français

Claude Hagège

Linguiste, professeur au Collège de France

Le Monde 28.02.2006

Un assassinat est imminent, celui du français comme langue scientifique et commerciale. En effet, un amendement à la (bénéfique) loi de programme pour la recherche est en voie d'être soumis discrètement (en séance de nuit, aux effectifs réduits !), avant la fin du mois de février, à l'Assemblée nationale. Cet amendement conduirait à la ratification du protocole de Londres sur les brevets d'invention. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'un texte qui imposerait l'anglais comme langue des brevets, annulant l'obligation d'une traduction en français. Y a-t-il, dira-t-on, de quoi perdre le sommeil ? Oui ! Il y a même de quoi se battre avec la dernière énergie ! Pourquoi ? Pour de multiples raisons.

La première est que si la balance française des brevets est en déséquilibre, ce n'est pas par défaut d'anglais, mais à cause de l'insuffisance de l'effort de recherche et de l'esprit d'invention, qu'on devrait éveiller résolument dès le début de l'école primaire.

Même si l'on "oublie" que la ratification d'un texte imposant l'anglais est illégale, puisqu'elle viole et l'article 2 de la Constitution (sur le français, langue de la République) et la loi Toubon, et même si l'on "néglige" de rappeler que le passage par la Commission des affaires étrangères, ici esquivé, est obligatoire, un fait demeure. Il s'agit d'une atteinte de plus, et énorme cette fois, à la souveraineté de la France s'exprimant dans sa langue et, par conséquent, le prestige de la France et son influence dans le monde sont ici gravement menacés, sinon ridiculisés.

Malgré les attendus lénifiants des entreprises anglophones et d'une partie du patronat français habitée d'une anglomanie mimétique dont rien n'a jamais démontré qu'elle soit commercialement plus efficace, le but de l'opération n'est pas de faciliter la communication ni de donner à tous des chances égales à travers une même langue ; le but est, en fait, d'éliminer tout statut officiel des langues autres que l'anglais dans les secteurs où une concurrence menacerait les intérêts commerciaux des pays anglophones, seule et unique motivation de ces derniers.

La réalisation de ce programme est déjà fortement avancée dans les sciences, où les nomenclatures (y compris celles de la botanique, jusqu'ici latines) deviennent anglaises, accroissant la suprématie des chercheurs anglophones aux dépens de tous les autres.

Cette mesure permettrait aux déposants anglophones de brevets de faire des économies (modestes, d'ailleurs, le coût des traductions, aujourd'hui 23 euros environ par page pour un texte d'une douzaine de pages, étant marginal par rapport à celui, élevé, des annuités de maintien en vigueur). Les conséquences seraient d'une tout autre ampleur pour les entreprises françaises. Dans la logique d'un dépôt en anglais, celles-ci seraient amenées à recruter en priorité un nombre croissant d'ingénieurs anglophones. Cela établirait une discrimination contre les Français et compromettrait la formation en français légitimement demandée aux cadres étrangers.

En outre, la traduction dans la langue des pays non signataires demeurerait une charge, certes légère, mais symboliquement lourde, la France ayant, quant à elle, sacrifié le français.

Enfin, les entreprises françaises, en particulier petites et moyennes, n'ayant plus accès qu'à travers une traduction aléatoirement assurée par elles-mêmes aux descriptions techniques et aux informations scientifiques sur les innovations, verraient menacée leur sécurité économique, et même juridique ; et cela sans parler de la redoutable fragilisation du droit français et de l'invasion des plaidoiries en anglais dans les cas de procès pour contrefaçons et autres abus, sachant que la France compte environ 40 000 avocats et les Etats-Unis 2 millions au moins, dont les tarifs seraient hors de portée des firmes les plus modestes, non nécessairement les moins innovantes.

La France va-t-elle donc s'engager toujours plus avant dans la voie d'un déclin annoncé, dont beaucoup de Français se font les complices, naïfs ou trompés ? La ratification du protocole de Londres n'améliorerait en rien la compétitivité des entreprises françaises. En revanche, on peut garantir qu'elle conduirait au déclin de la France face à une volonté hégémonique anglophone qui ne peut considérer qu'avec une impatience agacée le maintien, même de plus en plus compromis, d'une pulsion de diversification dont la France est encore, dans le monde d'aujourd'hui, le modèle évident. Méditons les mots de grands... Américains dont le regard n'est pas obscurci par les illusions, et par exemple celui-ci : "La mondialisation n'est pas un concept sérieux. Nous l'avons inventé pour faire accepter notre volonté d'exploiter les pays placés dans notre zone d'influence" (J. K. Galbraith, illustre économiste).

Le protocole de Londres sur les brevets d'invention doit être vu pour ce qu'il est : un acte de guerre contre les langues et leur diversité. Sa ratification serait une erreur aussi dramatique qu'absurde. Il est certain que face aux menaces de la violence dans le monde contemporain, la solidarité de l'Europe et d'autres parties du monde avec les Etats-Unis est justifiée. Mais est-ce assez pour que tous ces pays immolent leur souveraineté linguistique, culturelle et donc, en dernier ressort, économique et politique ?

Il existe encore en France, à côté des masses indifférentes, un grand nombre d'esprits libres et lucides, prêts à lutter contre les fausses fatalités. Le présent texte n'a d'autre but que de contribuer à rallier ces énergies en apportant un petit concours à un combat urgent et grave.

Cotisation 2006, \$ Can et Euros

Merci de bien vouloir verser votre cotisation LISULF 2006

si ce n'est pas déjà fait.

25 \$ ou 25 Euros, entité morale 200 \$ ou 200 Euros

étudiant, 10 \$ ou 10 Euros

NB, SVP. Il n'y a pas d'association viable sans membres qui se cotisent.

4

Protocole de Londres : un sursis au goût de victoire.

Marceau Déchamps

3 mars 2006

Le 28 février a démarré, à l'Assemblée nationale, l'examen du projet de loi sur la recherche, voté précédemment par la commission des Finances.

Après des débats qui se sont étalés sur trois jours, l'amendement préconisant la ratification du protocole de Londres a finalement été retiré par le rapporteur, Jean-Michel Fourgous.

Ce retrait, que nous qualifions de victoire, est en partie le résultat d'une mobilisation rapide et efficace des associations de défense de la langue française (ALF, DLF...), de traducteurs (SFT), de traducteurs de brevets (APROBI), et de la Compagnie nationale des conseillers en propriété industrielle (CNCPI) (ordre non significatif).

Il est dû surtout aux députés qui ont vigoureusement argumenté contre la ratification du protocole et il faut citer les trois acteurs les plus actifs

- Jacques Myard (UMP)
- Nicolas Dupont-Aignan (UMP)
- Jacques Brunhes (PCF)

D'autres députés sont intervenus pour indiquer qu'ils ne voteraient pas cet amendement pour diverses raisons de fond ou de forme.

C'est après un entretien avec Bernard Accoyer, président du groupe UMP de l'Assemblée, que M. Fourgous a retiré son amendement.

Enfin, l'article de Claude Hagège, paru dans le journal Le Monde le 28/02, aura eu certainement une influence favorable auprès des députés qui l'auront lu.

L'affaire n'est pas définitivement gagnée. Il faudra continuer à être vigilant et expliquer sans relâche pourquoi cette ratification est néfaste à nos yeux, pour notre langue et notre pays. Ceux qui y sont favorables ne sont certainement pas de mauvais Français et beaucoup sont sincèrement attachés à

notre langue. Il nous appartient d'engager le dialogue et de tenter de les convaincre de leur mauvaise analyse, dans le respect de l'autre et conformément aux règles démocratiques.

Avec votre aide et votre appui nous nous y consacrerons avec conviction..

Marceau Déchamps

vice-président

Défense de la langue française

http://www.langue-francaise.org /Articles_Dossiers/Dos_protocle_Londres_28_02_2006.php

5

Affaire GEMS

Communiqué le 7 janvier 2006

Marceau Déchamps, DLF

L'audience en appel du procès GEMS a eu lieu jeudi 26 janvier.

Nous rappelons que ce procès oppose les salariés de cette société américaine, implantée à BUC (Yvelines), à leur direction pour l'absence de traduction en français de documents nécessaires à la bonne exécution du travail. Cette action est fondée sur l'application de la loi du 4/08/1994 (loi Toubon).

Les parties ont développé longuement leurs conclusions (deux heures et demie de plaidoirie au total) devant une salle pleine, occupée par des salariés de GEMS et des représentants des associations de défense de la langue française. Le Ministère public, qui a déposé ses conclusions seulement par écrit, appuie, à notre connaissance, la position des salariés de GEMS.

Il est toujours difficile de prévoir le jugement qui sera rendu mais nous sommes très confiants quant à la recevabilité au fond.

Le jugement sera rendu le 2 mars. Nous vous informerons dès que nous en aurons connaissance.

6

Affaire GEMS

Communiqué le 2 mars 2006

Une grande victoire

Marceau Déchamps, DLF

La cour d'Appel de Versailles a confirmé, aujourd'hui jeudi 2 mars 2006, le jugement du tribunal de Versailles du 11 janvier 2005, condamnant la société Général electric medical systems (GEMS) sise à Buc (78) pour non respect de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

La cour a condamné la société à payer au comité d'hygiène et sécurité et au syndicat CGT la somme de 580 000 euros et a fixé à 20 000 euros, (par jour ?) la pénalité de retard à payer par document non traduit trois mois après la signification de l'arrêt.

Cet arrêt marque une étape importante dans l'application de la loi et doit encourager les salariés à exiger, partout en France, l'emploi de la langue française lorsque l'emploi d'une langue étrangère ne s'impose pas, conformément à la loi.

Nous adressons toutes nos félicitations aux représentants du personnel de la société GEMS pour leur ténacité, à leur avocat pour son professionnalisme et son talent, et les remercions pour le grand service rendu à la cause de la langue française.

7

La colère de l'amiral

Maurice Druon

de l'Académie française

Le Figaro, vendredi 11 novembre 2005

Quand l'armée française se laisse imposer la langue anglaise

Il s'appelle Michel Debray. L'homophonie n'est pas injustifiée. Il est vice-amiral en deuxième section. Il a été commandant du centre d'entraînement de la flotte, ainsi que de l'aviation embarquée et du groupe des porte-avions. Son avis en matière militaire n'est donc pas indifférent.

Il vient de découvrir que, ces jours derniers, a été inauguré à Lille le siège d'un état-major international, sous commandement français. Or, dans cet organisme qui comprend quatre cent vingt personnes, dont soixante-dix étrangers, parmi lesquels vingt et un anglophones seulement, la "langue de travail" doit être l'anglais. Et notre amiral de s'en indigner, dans une page incendiaire qu'il fait circuler et à laquelle je pense devoir donner un écho.

"Ainsi, écrit-il, l'on impose à des militaires français, en France, sous les ordres de chefs français, de parler une autre langue que le français."

La Constitution édictant que la langue de la République est le français, " les autorités qui ont mis en place les dispositions en vigueur à Lille ont donc enfreint une règle constitutionnelle ".

Il faut rappeler que les mêmes dispositions sont déjà appliquées à Strasbourg, au sein du corps européen, qui ne comporte qu'une infime minorité d'éléments anglophones, et à Toulon, dans un état-major naval correspondant à celui de Lille.

Pour faire bonne mesure, n'a-t-on pas équipé le magnifique amphithéâtre Foch, à l'école militaire, de fauteuils dont les accoudoirs contiennent un dispositif de vote: "yes... no... abstain!"

Je ne puis que m'associer à la colère de l'amiral Debray, et l'approuver quand il s'écrie: "En voilà assez! Aux termes du règlement de discipline général dans les armées, les militaires français doivent

refuser de se faire imposer en service l'usage d'une langue étrangère. Si l'armée française ne défend pas la France, à quoi sert-elle?"

A mon tour, je pose une question: "Et à quoi sert le Parlement ? " J'attends qu'un député veuille bien se lever dans l'Assemblée pour poser à MmeAlliot-Marie, pour qui je professe la plus grande estime, cette question d'actualité: " Sous lequel de nos gouvernements a-t-on accepté l'obligation scandaleuse faite à nos états-majors d'employer une autre langue que la nôtre ? Notre ministre de la Défense a-t-il l'intention de rompre avec cette pratique et d'exiger, dans les armées, le retour au respect des règles de la Constitution?" Nous serons nombreux à être attentifs à la réponse.

http://www.revue-republicaine.org/article.php3?id_article=0968

http://www.defense.gouv.fr/sites/terre/base/breves/ceremonie_militaire_au_cfat_et_crr-fr_a_lille/

Si l'Armée française ne défend pas la langue de la francophonie, à quoi sert-elle?

8

Physique et politique canadienne

Walter Davidson, physicien,

Président, ACP

Le financement de la recherche universitaire en physique se fait auprès du pouvoir fédéral du Canada en tout mépris de la constitution canadienne et avec l'encouragement du pouvoir du Québec. En voici une preuve supplémentaire. Le pouvoir québécois n'est même pas mentionné.

le 6 mars, 2006

Chers collègues

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que le Congrès de l'ACP à l'Université Brock, inclura une session spéciale intitulée :

" Communiquer efficacement avec les politiciens "

(voir l'information ci-bas) qui aura lieu le lundi 12 juin 2006. L'Exécutif de l'ACP est confiant que cette session fournira aux participants de l'information importante et utile qui les aideront à faire des représentations efficaces auprès des personnes influentes du gouvernement pour obtenir du support accru.

Des renseignements supplémentaires au sujet de cette session, y compris la liste des conférenciers (noms et biographies) seront envoyés bientôt.

"Communiquer efficacement avec les politiciens"

Comme on l'a dit à la séance sur la politique scientifique au Congrès de 2005, le monde de la science, qui se caractérise par ses attributs objectifs, analytiques, rationnels et quantitatifs, n'a guère d'affinité

naturelle avec la scène politique qui se démarque souvent par ses attributs subjectifs, instinctifs, apparemment chaotiques et qualitatifs. Si nous pouvions combler cet abîme de manière que nos politiciens comprennent notre façon de penser, et nous la leur, alors nos efforts seraient peut-être plus efficaces pour obtenir des engagements accrus à l'égard de la science et de la recherche.

Si vous êtes comme la plupart des scientifiques, vous croyez que le gouvernement fédéral doit accroître le financement de la recherche; seriez-vous en mesure, toutefois, de justifier avec efficacité un financement accru si vous en aviez l'occasion?

- Connaissez-vous les considérations cruciales dont tiennent compte les politiciens et les cadres supérieurs pour jauger les demandes de hausse de financement?
- Est-ce que vous connaissez et comprenez les mécanismes qui servent à fixer les niveaux de financement?
- Savez-vous pourquoi la "commercialisation" des fruits de la recherche est considérée comme si importante à Ottawa?

Politiciens et cadres supérieurs s'emploient à améliorer le bien collectif lorsqu'ils proposent ou approuvent des dépenses fédérales. Pouvez-vous expliquer pourquoi ce que vous faites a une portée positive sur le bien collectif? Votre notion du bien collectif coïncide-t-elle avec celle des politiciens et des cadres supérieurs?

Cette séance vise à préparer notre collectivité à faire face, mieux que par le passé, à toute crise future du financement et à pouvoir mieux faire valoir pourquoi des hausses permanentes du financement s'imposent. Au plaisir de vous y rencontrer!

9

Science et politique

ACFAS et Bloc Québécois

Extraits de SAVOIRS, bulletin d'information de l'Association francophone pour le savoir — Acfas

Édition spéciale de janvier 2006

"La position des partis politiques fédéraux face à la recherche et à l'innovation

N. B. Dans la circonstance, les grands partis traditionnels que sont les libéraux et les conservateurs à Ottawa ont ignoré la question de l'ACFAS, qui portait sur la science (et non sur la langue française).

<http://www.acfas.ca/evenements/index.html>

Dans le cadre de la campagne électorale fédérale actuelle, Geneviève Tanguay, présidente de l'Acfas, a posé cette question aux chefs des quatre principaux partis politiques fédéraux :

Quel serait l'engagement financier, organisationnel et structurel du prochain premier ministre du Canada envers la recherche et l'innovation à court terme, d'une part, c'est-à-dire dans le prochain budget, et d'autre part, au cours du mandat qui s'amorcera sous peu ?

Le Bloc québécois est le seul parti à avoir fait parvenir une réponse, par l'intermédiaire de M. Dominic Labrie, du cabinet du chef du Bloc québécois.

Voici cette réponse :

Le Bloc québécois croit fermement que miser sur la connaissance, la formation, la recherche, les technologies et l'innovation permet d'accroître la prospérité tout en augmentant la qualité de vie.

Pour cette raison, nous croyons que le financement fédéral global en recherche industrielle est nettement insuffisant. Dans le dernier budget, le gouvernement fédéral a bien annoncé une hausse des sommes consacrées aux centres de recherche fédéraux, mais les sommes investies demeurent insuffisantes.

C'est pourquoi nous demandons une hausse substantielle des investissements fédéraux dans la recherche industrielle, notamment dans le programme qui va succéder à Partenariat technologique Canada (PTC).

En effet, développer un produit de haute technologie coûte cher et prend du temps. À cette étape, le financement gouvernemental est crucial. Le principal programme fédéral d'aide à la recherche en industrie est PTC, créé en 1996. Par PTC, Ottawa investit dans la recherche et le développement du produit et encaisse ensuite des redevances lorsque le produit est commercialisé 5, 10 ou 15 ans plus tard.

Actuellement, le financement fédéral est imprévisible et se fait au cas par cas, avec peu de critères. L'industrie souffre de cette incertitude. Alors que le budget de PTC demeure constant, les besoins en R-D de l'industrie augmentent chaque année. Ce programme est donc aujourd'hui sous-financé.

Pire, le ministre de l'Industrie a annoncé, le 20 septembre 2005, qu'il comptait démanteler ce programme pour le remplacer par un autre. Depuis cette annonce, rien n'a été fait. Nous sommes très inquiets, car ce programme est névralgique, notamment pour l'industrie aéronautique. Ce comportement est proprement irresponsable vis-à-vis des secteurs de pointe. Le gouvernement fédéral doit offrir à l'industrie un soutien stable, prévisible et élevé en matière de R-D.

Le Bloc québécois sera très vigilant sur cette question et il fera en sorte que le soutien aux industries innovantes soit accru.

Le financement de l'éducation

À l'heure où l'éducation devient le devoir le plus important des gouvernements pour permettre l'accroissement de la richesse et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, l'effort financier du gouvernement fédéral, qui passe par les transferts au Québec, est en baisse marquée. À l'origine, la contribution fédérale représentait 50 % des coûts de l'éducation postsecondaire. Mais elle n'est plus que de 18 % aujourd'hui. Alors que l'éducation est une priorité pour les Québécoises et les Québécois, leurs impôts à Ottawa servent à tout autre chose.

En fait, le gouvernement libéral fédéral préfère créer des programmes spécifiques qui ignorent les particularités du système d'éducation du Québec. La solution la plus simple et la plus efficace — une augmentation substantielle des transferts au Québec — est ignorée alors même qu'elle fait consensus au Québec.

Le gouvernement du Québec fait face à l'étranglement financier que lui impose Ottawa et ne dispose pas des ressources fiscales suffisantes pour assurer un financement accru du système d'éducation québécois. Le Québec, s'il veut relever le défi de son développement durable, doit pourtant faire de l'éducation sa priorité absolue.

Le Bloc québécois exhorte le gouvernement fédéral à augmenter le Transfert pour l'éducation et les programmes sociaux de 4,7 milliards de dollars annuellement et donne quatre ans au gouvernement pour atteindre ce montant — au total, un réinvestissement de 11,6 milliards sur trois ans, et 4,7 milliards la quatrième année et les années subséquentes.

L'espéranto de Bernard Landry

Le samedi 30 mars 2002

Propos de Patrick Andries et Charles Durand.

(Patrick Andries) Si le français est la langue commune au Québec, l'anglais représente son pont vers le monde parce qu'il est "l'espéranto contemporain", a déclaré lundi le premier ministre Bernard Landry, devant une assemblée d'organismes communautaires anglophones.

(Charles Durand) Cette illusion est assez fréquente et de conséquence néfaste au plurilinguisme.

(Patrick Andries) Après Claude Allègre, Jean-Marc Messier (et combien d'autres ?), voici que le premier ministre du Québec ajoute sa pierre à la construction de l'anglais "espéranto contemporain". Il semble de plus en plus clair que certaines personnalités du monde non-anglophone sont celles qui auront le plus d'influence pour transformer cette fausse fatalité en vérité inculquée.

(Charles Durand) L'anglais n'est absolument pas le latin des temps modernes et ne présente aucune des caractéristiques de l'espéranto.

(Patrick Andries) Bernard Landry semble ne reconnaître au français que le statut de langue de communication québécoise, une langue à usage interne.

(Charles Durand) Cette erreur est colossale. Monsieur Landry voit le monde à travers les lunettes d'un anglophone, c'est-à-dire d'un colonisé.

Il y a presque 35 ans, la plupart des facultés de sciences aux États-Unis supprimaient leur "Ph.D. foreign language requirement". Jusque là, tout futur doctorant américain dans une discipline scientifique devait obligatoirement prouver qu'il maîtrisait au moins UNE des grandes langues scientifiques autres que l'anglais, et cela suffisamment pour pouvoir comprendre sans difficulté toute publication dans sa spécialité rédigée dans cette langue. Les langues étrangères alors reconnues par les universités nord-américaines comme "langues scientifiques" comprenaient généralement un sous-ensemble de langues indo-européennes (allemand, espagnol, français, russe,...), sémitiques (arabe littéraire) et asiatiques (japonais et mandarin).

Aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, ce "Ph.D. foreign language requirement" n'existe plus dans les disciplines scientifiques. Depuis sa suppression, des pressions directes et indirectes ont été exercées sur les congrès scientifiques internationaux - autrefois multilingues - pour qu'ils deviennent progressivement unilingues, et la même tendance s'est appliquée aux revues et journaux présentant les résultats des recherches fondamentales, dans les pays anglophones comme ailleurs. La disparition progressive des langues autres que l'anglais du domaine de la communication scientifique internationale suivait en fait les directives énoncées dans l'"Anglo-American Conference Report 1961". Ce document de nature confidentielle était destiné au British Council dont l'actuel président Tony Andrews déclare d'ailleurs sans complexe que "l'anglais devrait devenir la seule langue officielle de l'Union européenne" (rapporté par le Frankfurter Allgemeine Zeitung du 27 janvier 2002). Rien que ça ! Parallèlement, de nombreux laboratoires, instituts, centres de recherche et même certaines divisions d'industries manufacturières ont, dans divers pays non anglophones, adopté l'anglais comme langue "officielle" de leurs activités sous la pression de leurs dirigeants qui prétextaient des nécessités commerciales et des impératifs de communication à l'échelle planétaire.

L'année dernière, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUF) a organisé un colloque pour évaluer les avantages et les inconvénients de cet état de fait. Ce colloque réunissait des scientifiques, des hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale, des directeurs de grands laboratoires nationaux et des linguistes. En tant que participant invité au colloque, j'avais rédigé une communication dont une version beaucoup plus complète et étoffée vient d'être publiée chez l'Harmattan sous la forme d'un livre de 120 pages intitulé: "La mise en place des monopoles du savoir". En effet, un examen détaillé de la situation actuelle montre que l'adoption officielle ou officieuse de l'anglais comme véhicule de communication internationale dans le seul domaine scientifique entraîne un certain nombre d'effets pervers pesant très lourds par rapport aux bénéfices que cette pratique est censée apporter à ses promoteurs. Plus particulièrement dans le cadre universitaire, celui qui nous intéresse, elle entraîne la formation de monopoles en opposition absolue aux principes de libre accès au savoir dans des établissements d'enseignement supérieur libres et ouverts.

L'actuel quasi monopole du savoir technico-scientifique moderne détenu par les Anglo-américains - qu'il soit réel ou imaginaire - n'est pas lié aux seuls mérites de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs. Dans une large part, il est la conséquence directe de l'adoption de la langue anglaise comme langue internationale en science et en technologie, démultipliant ainsi la visibilité du monde anglo-saxon dans ces secteurs au détriment de celle des autres. À terme, l'usage de plus en plus répandu de l'anglais dans les laboratoires de recherche, qu'il soit librement choisi ou imposé, aboutit à une véritable stérilisation du processus créatif, à un réalignement automatique sur les thèmes de recherche anglo-américains et à des contributions presque exclusivement techniques. La pensée scientifique est probablement condamnée à stagner tant que les langues autres que l'anglais n'auront pas reconquis leur statut d'outil d'investigation et de communication à part entière dans tous les secteurs de recherche.

Ce livre cible tous les universitaires et les ingénieurs qui sont impliqués dans des activités de recherche. Il désacralise un sujet tabou, celui de l'usage de plus en plus répandu de l'anglais comme véhicule de communication dans le monde moderne de la recherche. Il dénonce la culture de la naïveté par rapport à l'usage de cette langue qui entraîne des altérations considérables dans la nature de la démarche scientifique, sans compter les énormes privilèges économiques et politiques (en faveur des nations anglophones) créés dans son sillage.

La mise en place des monopoles du savoir par Charles Durand

(Éditions l'Harmattan, 120 pages, ISBN: 2747517713)

Source : Impératif français

Voir aussi :

<http://www.mef.qc.ca/francais-langue-science.htm>

Le français, une langue pour la science

http://www.voxlatina.com/vox_dsp2.php3?art=827

N. B. Au cours d'une brève conversation, le 19 janvier 2006, M. Landry m'a dit que ses paroles avaient été mal rapportées. Plairait-il à M. Landry de s'expliquer? Pierre Demers

Frédéric Lacroix

Tribune libre 10 juillet 2003 Impératif français

Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Pierre Reid, a récemment eu l'occasion de se compromettre avec quelques propos faisant l'éloge de l'anglais comme langue "d'échange". Propos qui n'ont pas été largement rapportés dans la presse québécoise à part dans la Gazette qui s'est fendue d'un long article complaisant et fort approbateur (voir l'édition du 9 mai 2003). Voici les propos du ministre, tels que cités dans " La Tribune " de Sherbrooke :

"L'anglais est devenu, que l'on veuille ou non, une langue d'échange. Pas uniquement dans le monde des affaires, mais aussi de la culture, de la science et de la technologie. Les scientifiques en France, en Allemagne, au Japon, tous aux langues fortes, n'écrivent pas dans leur langue natale. Quand ils écrivent dans les revues scientifiques, ils écrivent tous en anglais. Il y a 300 ou 400 ans, les gens écrivaient en latin quand ils désiraient se faire comprendre de tous. De nos jours, c'est l'anglais".

Attardons-nous un peu sur ce raisonnement, éloge de l'anglais langue universelle. L'acceptation de ce principe par un ministre québécois de l'éducation donne le vertige. Quelle régression! L'avalisation de ce principe réduirait à néant tous les combats que le Québec a livrés pour siéger comme " gouvernement participant " au sein de la Francophonie, pour intégrer une clause d'exception culturelle aux accords de l'ALENA (sous le gouvernement libéral de Bourassa!) et aux luttes en cours concernant les futurs accords de la ZLEA. Sans parler de tous les combats que le Québec a livrés et livre encore pour imposer le français comme langue publique sur le territoire québécois. Si l'anglais est la langue universelle, quel sens cela peut-il avoir de vouloir vivre en français au Québec et de se retrancher ainsi de l'universel?

Car l'anglais —n'en déplaise au ministre- n'est pas le latin qui était une langue depuis longtemps morte au moment où il s'est imposé comme véhicule de communication pour l'élite scientifique et culturelle européenne. L'anglais est une langue vivante. Il est d'abord et avant tout la langue de l'empire américain, le support unique de ses œuvres culturelles diffusées partout sur la planète et le seul idiome régnant dans ses entreprises, ses universités, ses conseils d'administration, son armée. Le choix de l'anglais comme langue universelle n'est pas neutre, c'est un choix qui sert la puissance américaine et expose les nations qui le choisissent et en font la promotion exclusive à une véritable colonisation culturelle et économique. C'est un choix qui sert en premier lieu les entreprises transnationales en permettant d'uniformiser les marchés et de vendre les mêmes produits partout sur la planète. C'est un choix qui rend le fort toujours plus fort et fait disparaître le faible.

Car, pendant que tout le monde apprend l'anglais pour "s'ouvrir au monde ", les anglophones, eux, apprennent de moins en moins les autres langues. Signe révélateur, seulement 9 étudiants furent diplômés en langue arabe dans tous les États-Unis en l'an 2000 (Voir " A World Empire by other Means ", The Economist, 20 décembre 2001)! Peut-être cela explique-t-il certains problèmes actuels... L'anglais n'évolue pas dans une dynamique de langue d'échange entre les peuples, mais dans une dynamique de langue unique, étant appris de plus en plus tôt par de plus en plus de gens, à l'exclusion d'autres langues, ce qui force la convergence de tous les regards vers le centre, c'est-à-dire les États-Unis. Pensons aux quelque 580 000 étudiants étrangers que les États-Unis attirent chaque année et qui apportent au pays non seulement leur capacité intellectuelle mais également au moins 15 milliards de dollars par année en espèces sonnantes et trébuchantes. Nombre de ces étudiants s'établissent ensuite au pays, ce qui constitue un transfert net de matière grise du monde entier vers les États-Unis. Et ceux qui retournent dans leur pays d'origine ramènent comme bagage les méthodes de travail, la vision du monde et les idées de leur Alma Mater. Et la roue tourne. Pensons aussi aux coûts énormes associés à l'apprentissage de l'anglais par les 92% de l'humanité non-anglophone, coûts qui sont épargnés aux Américains. Pas étonnant que leur économie soit plus "compétitive", ceux-ci pouvant se consacrer aux "vrais" problèmes au lieu de gaspiller leur temps et leur argent en coûts de traduction et d'apprentissage d'une langue à l'orthographe et à la phonétique complexes et arbitraires. Les coûts économiques liés à l'imposition de l'anglais sont systématiquement occultés.

Quiconque a déjà assisté à un colloque scientifique international a pu réaliser à quel point l'adoption de l'anglais comme langue de communication scientifique avantage les scientifiques anglophones. Comment ne pas penser que c'est chez eux que se fait la "vraie" science quand on compare la clarté et l'aisance d'une communication livrée par un américain dans sa langue maternelle et le discours souvent laborieux d'un scientifique japonais (par exemple) qui se voit forcé de faire sa communication

dans une langue étrangère. Comment ne pas penser alors que l'Américain est pertinent et moderne et que le Japonais est vieillot et dépassé? On appelle ça l'aliénation linguistique, forme de néo-colonialisme.

Devant cet état de fait, on s'attendrait d'un ministre québécois de l'Éducation à une défense vigoureuse des principes qui fondent la diversité linguistique et culturelle au lieu de quoi celui-ci ne nous offre qu'une enfilade de clichés et de sophismes faciles pour justifier sa démission. Car sous le brouillard et la confusion intellectuelle qui émane du ministre Reid, on peut distinguer un agenda précis : la soumission à une mondialisation bénéficiant en premier lieu aux milieux d'affaires transnationaux. Comme si l'État québécois devait servir de courroie de transmission aux décisions prises dans les conseils d'administration de Power Corporation. Basse conception de la politique.

Une autre solution existe pourtant à l'imposition de l'anglais. Le rêve espérantiste est plus pertinent que jamais. L'espéranto, cette langue créée de toutes pièces, peut être apprise cinq à dix fois plus rapidement que l'anglais pour un même niveau de compétence. Cette langue est neutre et ne sert pas les intérêts d'une puissance dominante. Sa structure est régulière et logique, sa prononciation et son orthographe sont phonétiques et sa grammaire ne contient pas d'exceptions. Avantages que l'anglais est loin de posséder! Ainsi, un étudiant peut atteindre un niveau de compétence permettant de tenir une conversation au bout de six mois en espéranto au lieu de 5 ans en anglais. Une conversion à l'espéranto permettrait de mettre tous les peuples de la terre sur un pied d'égalité. Devant tant d'avantages il devient évident que le recours à l'anglais cache un désir de suprématie ou un désir de subordination dans l'espoir de récolter quelques miettes de la table des puissants. Nous avons le café équitable, le chocolat équitable, les clauses d'exception culturelle, à quand la langue universelle équitable?

12

Courrier du lecteur*

Quelles paroles Jean Charest? Réponse à J. R. M. Sauvé. (Réf. No 89)

Pierre Demers

Selon moi, notre 1er ministre Jean Charest a déclaré que l'anglais était l'espéranto de la science moderne: je retire cette affirmation faute de pouvoir la confirmer. En revanche, 2 autres personnages politiques contemporains de partis opposés se sont chargés de déclarer à peu près la même chose : Bernard Landry en 2002 et Pierre Reid en 2003. Voir ailleurs dans ce numéro. - On note la rareté des prises de position de nos politiciens en faveur de l'usage du français dans les publications scientifiques originales, à commencer par Jacques Parizeau et même Camille Laurin, le père de la loi 101. Ce qui ne les empêche pas de voter des millions et des milliards de dollars qui servent à accroître notre assujettissement au pouvoir politique anglophone et impérialiste. Cela fait beaucoup de dégâts à rattraper. Un peu comme Gaspesia et pire que GM.

* Avez-vous des commentaires sur le contenu du présent numéro? Notre "Courrier du lecteur" est là pour les accueillir.

13

Paris PPF Montréal

jeudi 23 mars 2006 midi

Faisons un succès du traditionnel rendez-vous printanier,

le 18ème,

Pasteur parlait français, aux lieux connus*,

Montréal et Paris

Info : 1 514 747 2308,

*Paris : statue Pasteur, rue du Dr Roux, Métro Pasteur ou Volontaires

Montréal : Square Pasteur, rue Saint-Denis, Métro UQAM

Les dernières Unes

FFI - PROTOCOLE DE LONDRES [Paris , 05-03-2006] Francosphère / Anglosphère

RETRAIT DE L'AMENDEMENT VISANT À LA RATIFICATION

DU PROTOCOLE DE LONDRES

Affaire GEMS [Versailles , 02-03-2006] Francosphère / Anglosphère

LA SOCIÉTÉ GEMS CONDAMNÉE POUR AVOIR DÉNIÉ

À SES EMPLOYÉS LE DROIT DE TRAVAILLER EN FRANÇAIS

14

Le rendez-vous du 23 mars 1996 à Paris



Sur cette photo, prise par Jean-Paul Longavesne, prof. au CNAM et à l'IUT d'Orsay, on reconnaît le prof. Robert Vallée, bio-mathématicien, ancien doyen de la faculté des Sciences économiques de Paris XII, Théo Guillo, artiste, Florence Audouard, étudiante en philosophie, le prof. Gérard Verroust de Paris XII, Michel Popov, anthropologue au CNRS, et le prof. André Lichnerowicz, physicien à la retraite du Collège de France. À l'arrière-plan, la façade de l'Institut Pasteur, rue du Dr Roux. Samedi 23 mars 1996.

Chaque année depuis 1989 : le rendez-vous
PPF (Pasteur Parlait Français) de la
LISULF.

Au prochain!

Soyez du nombre en 1997.

(Surveillez les interdictions de stationner)

(Avez-vous payé votre cotisation 1996? ... 1997?)

P. 40, Science et Francophonie No 56, décembre 1996. 14101/97 00.5853.02-04/c.242

12 S. et F. No 64, décembre 1998